



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur une demande de dérogations mineures lors de la séance extraordinaire du 9 novembre 2017 débutant à 9 h à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette consultation, la demande suivante sera expliquée et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
2044-2048, chemin du Village 2017-DM-206	Autoriser la reconstruction d'un bâtiment commercial incendié qui déroge au règlement de zonage par : <ul style="list-style-type: none">• son implantation à 5,2 m plutôt qu'à 8 m, de la ligne avant;• l'implantation de la galerie avant à 2,16 m plutôt qu'à 5 m de la ligne avant;• l'absence d'asphalte, de lignes peintes et de jardins pluviaux dans l'aire de stationnement;• la profondeur de la bande de protection du corridor de signature de 2,16 m, plutôt que de 2,5 m et à l'intérieur de laquelle il n'y a qu'un arbre plutôt que huit arbres;• des aménagements paysagers sur 18,5 % de la cour avant plutôt que sur 20 %.

Donné à Mont-Tremblant, ce 25 octobre 2017.

Jean-Michel Frédérick, greffier adjoint